

PREFECTURE DE LA REGION
NORD/PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

LILLE, le

Arrêté portant inscription sur l'inventaire supplémentaire
des monuments historiques de l'Hôtel Prouvost
- actuelle caisse primaire d'assurance maladie -
19, rue du Grand Chemin à Roubaix (Nord)

LE PREFET DE LA REGION
NORD/PAS DE CALAIS

OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 mars 1924 modifié par le décret n° 61-428 du 18 avril 1961,

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets, commissaires de la République de région,

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques,

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des préfets, commissaires de la République de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique,

La commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région Nord/Pas-de-Calais entendue en sa séance du 6 novembre 1997,

VU les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que l'Hôtel Prouvost - actuelle caisse primaire d'assurance maladie de Roubaix - situé 19, rue du Grand Chemin à Roubaix (Nord) présente, au point de vue de l'histoire et de l'histoire de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de sa place comme exemple type de l'hôtel particulier construit pour un industriel à la fin des années 1870,

A R R E T E

Article 1^{er} - Sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques :

- la façade arrière avec son perron, la toiture arrière donnant sur le « parking » privé (ancien jardin) rue Rémy Cogghe,

.../...

.../...

- les trois salons du rez-de-chaussée :

- le salon chinois, son plafond et son décor de panneaux laqués,
- le salon central, son plafond et son décor,
- le salon de musique, ses boiseries et le plafond peint de Tony Vergnolet (1888),

- le hall d'entrée avec ses bras de lumière,
- l'escalier d'honneur et sa cage,
- la chapelle située au premier étage,

de l'Hôtel Prouvost - actuel siège de la caisse primaire d'assurance maladie de Roubaix - situé 19, rue du Grand Chemin à Roubaix (Nord), figurant au cadastre section LS, parcelle 201 d'une contenance de 56 ares, 90 centiares et appartenant à la caisse primaire d'assurance maladie de Roubaix.

L'intéressée en est propriétaire par acte d'acquisition à l'amiable (domaine public) en date du 26 août 1982 et publié au deuxième bureau des hypothèques de Lille (Nord) le 28 août 1982, volume n° 5931 n° 3.

Article 2 - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nord/Pas-de-Calais.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département, au maire de la commune et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Pour ampliation,
Le Chef de Bureau,


Marie-Claire CACCAVELLI



Fait à Lille, le 12 AOUT 1998
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales par intérim


Jean-François BLOC.